

COMMUNIQUE

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

CDC Amorçage

Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et par la Loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005.
Agrément du CMF N° 22-2018 du 19 septembre 2018

CDC Gestion porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée « **CDC Amorçage** » commencera à partir du **15 janvier 2019**.

« **CDC Amorçage** » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination :	CDC Amorçage
Siège social :	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
Forme juridique :	Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée
Durée :	10 ans à compter de la date de clôture de la première période de souscription, éventuellement prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune.
Visa :	Visa n°18-1014 du 12 décembre 2018
Objet Social :	Le renforcement des fonds propres des projets innovants avant la phase de démarrage effectif. Le Fonds « CDC Amorçage » investira dans des projets qui offrent des perspectives de croissance et de rendement encourageantes.
Législation applicable :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la Loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005.
Montant du fonds :	10 000 000 dinars divisé en 100 parts de 100 000 dinars chacune.
Date d'agrément :	19 septembre 2018
Promoteurs :	Wifak Bank et CDC Gestion
Gestionnaire :	CDC Gestion
Dépositaire :	Wifak Bank
Distributeur :	CDC Gestion

Pour plus d'informations sur le Fonds « CDC Amorçage », un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 12 décembre 2018, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.